

**CONVOCATION**

Le 11 mars 2021, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 17 mars 2021 à 20 heures au lieu habituel des séances.

**Ordre du jour**

- Droit de préemption
- Aménagement de la place Henri Buron : choix de l'entreprise
- Vente d'une partie de la place Henri Buron à la SCI Eleanys
- Retrait de la délibération n°3 – Mise en place d'une mutuelle de village
- Renouvellement du bail de la Poste
- Questions diverses

**SEANCE DU 17 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 17 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Dominique GOURDOU, Betty GUÉRIN, Jean-Philippe BLANCHARD, Laurence LALÈS, Adjoint, Joseph COLIN, Monique POUPIN, Sylvie LEBOUGRE, Flora BOURBAN, Karine ÉMERY-VALOI, Stéphane LUCAS, Luc GUILLEMIN, Dimitri LESAGE, Jean-Louis MARIE, Chantal GOUAULT, Thierry OLIVIER et Caroline DELÉPINE

Absents représentés : Jean-Marc RAOULT et Laurence GOSSELIN représentés par Laurence LALÈS et Betty GUÉRIN

Absents :

Conformément à l'article 29 du Code Municipal, Luc GUILLEMIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE HENRI BURON : CHOIX DE L'ENTREPRISE****16**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale que dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Henri Buron, la Commission Voirie et Urbanisme s'est réunie le 15 mars 2021, afin de procéder l'analyse des offres.

Le choix de la Commission s'est porté sur l'offre de l'entreprise TP BESNARD-PREVEL de La Ferrière Aux Etangs, avec variante 1, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 354 445.95 € HT, 425 335.14€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine la décision de la Commission Voirie et Urbanisme et accepte l'offre de l'entreprise TP BESNARD-PREVEL.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier

Le financement de ces travaux sera prévu au compte 2152 du budget communal 2021.

### **VENTE D'UNE PARTIE DE LA PLACE HENRI BURON A LA SCI ELEANYS**

**17**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale, suite à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la place publique Henri Buron, le 10 février dernier, de procéder à la vente de 330 m<sup>2</sup> de terrain de cette place à l'un des commerçants déjà installé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre 330 m<sup>2</sup> de terrain de la place Henri Buron au prix de 8.00 € le m<sup>2</sup> à la Société Civile Immobilière Eleanys
- dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer l'acte de vente, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette vente.

### **RETRAIT DE LA DELIBERATION N°3 – MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DE VILLAGE**

**18**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que lors de la réunion du 10 février dernier, il a été décidé de ne pas procéder au retrait de la délibération n°3 – Mise en place d'une mutuelle de village, suite aux échanges avec les services de la Sous-Préfecture d'Argentan.

Considérant après réflexion qu'il apparaît plus judicieux que cette mutuelle de village soit portée par le CCAS plutôt que par la commune ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention ou tout autre document relatif à la mise en place de cette mutuelle de santé communale ;

Considérant un nouvel échange avec les services de la Sous-Préfecture d'Argentan,

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder au retrait de cette délibération et de demander au CCAS d'être porteur du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder au retrait de la délibération n°3 du 20 janvier 2021
- charge le CCAS de la mise en place d'une mutuelle de village et de délibérer dans ce sens.

### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA POSTE**

En l'absence de certaines informations, Monsieur le Maire propose aux élus de revoir le sujet lors d'une prochaine réunion.

### **CANDIDATURE APPEL A PROJET REDYNAMISATION DES CŒURS DE BOURG DE L'ORNE**

Monsieur le Maire présente aux élus le dossier de candidature à l'appel à projet de redynamisation des cœurs de bourg de l'Orne porté par le Département.

Les projets proposés dans le dossier d'appel à projet sont en cours de réalisation, comme l'aménagement de la place Buron et le projet de la friche Corlet ; d'autres sont en cours de réflexion, comme un parcours sportif autour du plan d'eau, la réhabilitation du court de tennis de l'étang, la réalisation de vestiaires au stade Yves Le Bozec, la continuité piétonne entre le lotissement du Plant et la rue du Collège, la création d'un lieu d'échange rue de Flers (anciens commerces).

Il précise que l'aide accordée peut aller jusqu'à 25% des travaux, mais que la campagne 2021 n'est pas encore ouverte.

### **ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une levée de certaines restrictions sanitaires, liées à la Covid-19, permet d'organiser, de nouveau, des réunions publiques.

Il propose aux élus de rencontrer les habitants de La Ferrière Aux Etangs, le 10 avril 2021 à 10 heures à la salle des fêtes du Gué-Plat, dans la limite de 75 personnes. Si nécessaire une seconde réunion publique sera organisée ultérieurement.

Il précise que ce sera l'occasion de présenter la nouvelle équipe municipale, d'évoquer les projets du mandat et d'échanger avec les administrés.

---

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 avril 2021 à 20 heures.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures 50.